

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

NOUVELLES DE POLOGNE.

DÉCOUVERTE D'UNE CONSPIRATION A VARSOVIE.

On lit ce qui suit dans la *Gazette d'état de Prusse* :

Des frontières de Pologne.

Depuis le 30 juin, l'attention des habitans de Varsovie s'est détournée pour quelques momens des événemens de la guerre, pour la porter sur la conspiration découverte au sein de la capitale. C'est au généralissime qu'on en a fait le rapport, et, d'après ses ordres, l'autorité s'est saisie des individus soupçonnés de tremper dans le complot. Le plan des conjurés était de prévenir contre le généralissime et de porter à l'insubordination les troupes polonaises, découragées par suite de la retraite du général Rudiger. Secouru par les prisonniers russes, on aurait voulu s'emparer de l'arsenal pour armer ces derniers et pour détruire le pont de communication entre Varsovie et Praga, afin de couper les troupes de Praga de la capitale. Au même moment, les Russes devaient passer la Vistule près de Plozk et marcher sur Varsovie, qui eût été entièrement dégarinée de troupes. Plusieurs généraux qui depuis long-tems ont fait naître des soupçons (Jankowski, Bukowski et autres) doivent être impliqués dans cette affaire. C'est à ce même complot qu'on attribue aussi la défaite près d'Ostrolenka. Parmi les individus arrêtés se trouvent, outre les deux généraux cités, le nommé Hurtig, ancien général de brigade et ancien gouverneur de Zamosc, le colonel Slupezki, Salazski, général-ingénieur, Fench, chambellan du grand-duc Constantin, et une dame russe nommée Bazanow. On a confisqué chez un certain Lessel, la caisse des conjurés qui renfermait pour le moins trois millions de roubles. Le 30, lorsque le bruit s'est répandu dans le public qu'une conspiration allait éclater, le peuple s'est assemblé devant la maison du général Hurtig, qui, pour plus de sûreté, a été conduit au château; à cette occasion, ce n'a été qu'avec peine que la garde nationale a su le soustraire à la vengeance du peuple. Malgré la grande effervescence qui règne dans la capitale, on n'a cependant à déplorer aucun excès.

FRANCE. — *Paris, 7 juillet.*

Une ordonnance royale du 6 de ce mois, contient les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. Les journées des 27, 28 et 29 juillet 1831 seront célébrées comme fêtes nationales.

2. Les dépouilles mortelles des citoyens morts pour la patrie en défendant les lois et la liberté les 27, 28 et 29 juillet, seront, aussitôt que l'exhumation en pourra être faite, déposées au Panthéon.

Une loi sera présentée dans la prochaine session pour consacrer législativement cette sépulture.

Une cérémonie d'inauguration aura lieu au Panthéon le 27 juillet prochain.

3. Il sera élevé, sur l'ancien emplacement de la Bastille, un monument funéraire en l'honneur des victimes des trois journées.

La première pierre de ce monument sera posée par nous le 29 du présent mois.

4. Le programme de ces fêtes sera dressé par notre ministre secrétaire-d'état du commerce et des travaux publics.

5. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, comme aussi de donner tous les ordres nécessaires pour que l'anniversaire des journées de juillet soit célébré dans les départemens et par les armées de terre et de mer.

— Toutes les nominations des collèges électoraux qui nous arrivent portent le caractère que nous indiquions hier, elles se rattachent à une pensée d'ordre et de stabilité qui donnera un grand poids aux discussions de cette chambre. Elle ne présente pas jusqu'ici d'hommes à opposition déterminée qui viennent combattre le ministère; mais elle offre beaucoup de noms sûrs, de députés qui ne transigeront pas avec leur devoir, et qui apportent un mandat assez embarrassant pour le pouvoir, s'il n'a la résolution bien prise d'en finir avec tous les abus de la restauration, qui existent encore dans toute leur force.

Les électeurs veulent l'ordre et la paix; ils ont fait des choix en

conséquence; mais ils veulent aussi des économies, des institutions départementales, etc.; et, en ce sens, leurs choix ne sont peut-être pas moins significatifs: la discussion du budget l'apprendra trop au ministère. (*Temps.*)

— Ce que nous avions prévu par rapport aux nouvelles élections se manifeste partout: le centre droit a disparu, le centre gauche sera en majorité; mais le centre gauche, moins le centre droit, sera bientôt rejeté par la presse, et la discussion dans le sens du côté gauche. (*Gazette de France.*)

Du 8. — Des arrestations ont eu lieu en Belgique. On se prépare à faire de la vigueur contre le parti qui ne veut pas du prince Léopold avec les dix-huit articles. Ce parti, composé sans doute d'esprits actifs et turbulens, compte aussi une forte majorité dans le congrès, les populations de toutes les villes du nord, d'une grande partie de celles du Hainaut, et des provinces en litige. Il a encore de nombreux adhérens à Bruxelles et dans tout le reste de la Belgique. La décision du congrès sera regardée comme nulle par ce parti, car il soutient que cette assemblée n'a pas le droit d'enfreindre la constitution, et qu'elle annule elle-même ses pouvoirs en manquant au serment qu'elle a fait de conserver l'intégrité du territoire! Les journaux du parti anglais en Belgique, et les journaux ministériels français, écrits sous la même influence, s'accordent à représenter l'opposition qui se forme contre ces mesures comme le parti des émeutes et des troubles. Malheureusement il se peut que des troubles résultent de cette décision; mais les hommes qui figurent à la tête de l'opposition dans le congrès sont des fonctionnaires, de riches propriétaires, des hommes généralement estimés en Belgique, qu'on ne peut soupçonner de vouloir le bouleversement de leur pays. (*Temps.*)

— On écrit de Metz, 6 juillet: « Il est arrivé tout récemment des ordres du ministre de la guerre, pour mettre les places fortes de la division en état de demi-armement. »

— Vingt-six pièces de siège vont être placées autour des remparts de la ville de Laon, et l'on va s'occuper de faire divers travaux de fortifications dans les environs du faubourg de Vaux.

— Le 9^e de ligne a reçu l'ordre de partir de La Rochelle et de ses divers cantonnemens pour entrer dans la Vendée. On nous assure aussi que des sacs de campement ont été distribués à ce régiment. (*Indicateur de Bordeaux.*)

— L'ordre vient d'arriver à la direction de Valenciennes d'armer la place.

— On nous écrit de Vienne, 28 juin 1831: « Le gouvernement autrichien fait une nouvelle levée de 80,000 hommes; ce qui porte son effectif à près de 600,000 soldats. Ceux qui connaissent la modération de l'empereur François n'attribueront pas ces formidables préparatifs à des motifs d'ambition personnelle. On ne peut ignorer qu'au congrès de Vienne il offrit de restituer la Gallicie sans indemnité, à condition que les autres puissances consentiraient à l'indépendance pleine et entière de la Pologne. » (*Quotidienne.*)

HOLLANDE. — *La Haye, 5 juillet.*

Un avis de S. Exc. le ministre des finances, en date du 1^{er} juillet, porte que la souscription à l'emprunt volontaire qui vient d'être approuvé par les états-généraux, sera ouverte à partir du 11 de ce mois. Cette souscription pourra s'effectuer chez les autorités locales, ainsi qu'à la banque et chez les agens du trésor, dans les villes et endroits où il s'en trouvent d'établis.

Du 6. — La nouvelle de la mort glorieuse de Van Speyk a excité le plus grand enthousiasme aux colonies. Dans le *Journal de Surinam* du 8 mai, qui contient les détails de l'action de l'immortel lieutenant, on lit une invitation d'un des membres et correspondant de la société de marine *Zeemanshoop* (l'espoir du marin), établie à Amsterdam, et de trois habitans de Paramaribo, adressée à leurs concitoyens, pour concourir à l'érection du phare de Van Speyk à Egmont-sur-Mer. (*Journal de La Haye.*)

— Le *Courier* de Bruxelles assure de nouveau que la division règne parmi nos braves et que la garde communale de La Haye n'est pas d'intention de quitter ses foyers pour aller défendre la cause